



Controle alcoolemie + stup

Par **MUDEN**, le **20/09/2016** à **09:53**

Bonjour,

Vendredi soir en rentrant d'une soirée je suis tombé sur un barrage de gendarmerie qui contrôlait toutes les voitures. J'ai soufflé dans le ballon et le gendarme m'a dit que j'étais négatif à l'alcool mais positif au cannabis et ils ont gardé mon permis, me disant de venir le récupérer le mercredi suivant. Je ne savais pas que le test d'alcoolémie faisait aussi office de test pour les stup, est ce possible ? ou m'ont ils menti pour me mener aux urgences ?

Ensuite, ils m'ont conduit aux urgence pour faire une prise de sang. Après quoi ils m'ont ramené à mon véhicule qui était resté en bordure de route à environ 4 km et m'ont abandonné seul à mon véhicule me disant que si je l'utilisais c'était à mes risques et périls et sont partis. Est ce une procédure normale ?

Très émotif j'aurai pu prendre la voiture et m'envoyer en l'air, mais aussi très raisonné j'ai appelé ma mère qui est venu me récupérer. J'ai un permis probatoire obtenu y'a 4 mois et c'est la première fois que va t'il m'arriver ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **20/09/2016** à **10:38**

Bjr,

Pour la 1ère fois, vous bénéficierez de la clémence, avec amende, suivi et mise à l'épreuve, mais souhaitons que cela vous marque suffisamment pour ne plus mettre votre vie et celle

des autres en danger.

Par **le semaphore**, le **20/09/2016** à **10:38**

Bonjour

vous devez récupérer votre permis au plus vite en l'absence d'arrêté préfectoral de suspension .

Pour l'instant il est retenu par la gendarmerie pendant 72 heures à compter de la date de rétention en attente de la décision du préfet , si en gendarmerie on vous dit qu'il y a un arrêté , votre PC sera suspendu dans le délai mentionné dans l'arrêté et en attente du jugement en correctionnelle.

Pour la partie judiciaire ultérieure, si le jugement définitif est avant avril/mai2017 la culpabilité engendrent la perte de 6 points , donc l'invalidité du PC en mai/juin 2017 après notification sera constatée .

L235-1 du CR delit 2ans 4500€ peines maxi

Ce delit entraine automatiquement le retrait administratif de 6 points .

Par **MUDEN**, le **25/09/2016** à **21:14**

Bonsoir,

J'ai fait une erreur certes, mais avaient il le droit de m'abandonner seul à ma voiture au bord de la route sans permis à 1h du matin, alors que le test était positif ? Etant supposé être dangereux pour moi et pour les autres N'est ce pas un vice de procédure ?

Par **aleas**, le **25/09/2016** à **21:33**

Bonsoir,

On ne détecte pas les stupéfiants avec un éthylotest

Quand vous évoquez le test positif, il s'agit d'un test salivaire pour les stup ou autre chose ?

Au fait, aviez vous fumé ou pas du shit, ou pris d'autres substances interdites ?